# REPUBLIQUE DU BENIN

## PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

#### **DECRET N° 2004-444 DU 12 AOUT 2004**

Portant nomination des directeurs techniques et centraux au Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Réforme Administrative.

# LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin;
- Vu la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- Vu le décret n° 2003-209 du 12 juin 2003 portant composition du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2002-369 du 22 août 2002 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Réforme Administrative ;
- **Sur** proposition du Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Réforme Administrative ;
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 04 août 2004;

### **DECRETE:**

- <u>Article 1<sup>er</sup></u>: Sont nommées dans les fonctions de Directeurs Centraux et Techniques au Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Réforme Administrative, les personnes dont les noms suivent :
- Directeur de l'Administration

: Monsieur Michel SAKA

- Directeur Général de la Fonction Publique

: Monsieur Léopold François DOSSOU

- Directrice des Archives, du Contentieux

des Affaires Disciplinaires

: Madame Gisèle AGUENOU

- Directeur des Tests, Examens

et Concours

: Monsieur Mamoudou GERARD

- Directeur des Méthodes, de

l'Organisation et des Procédures

: Monsieur Jean FANOU

- Directeur de la Modernisation de

1'Administration

: Monsieur Benjamin LIDEHOU

- Directeur Général du Travail

: Monsieur Jules M. ONI

- Directeur des Relations Professionnelles

et de la Sécurité Sociale

: Monsieur Bernard AHISSOU

- Directeur de la Santé au travail

: Docteur Raoul PEREIRA

-Directrice des Normes du travail

: Madame Gertrude GAZARD.

Article 2: Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions des intéressés et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 12 août 2004

Par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre des Finances et de l'Economie,

Le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Réforme Administrative,

Boubacar AROUNA

Grégoire LAOUROU.-

AMPLIATIONS: PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MFE 4 MFPTRA 4 AUTRES MINISTERES 19 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSN-IGAA 3 UAC-ENAM-FASJEP 3 UNIPAR-FDSP 02 INTERESSES 10 JO 1